

Situation Sésamie et Pyrale

Les Avertissements Agricoles disparaissent et laissent place au BSV (Bulletin de Santé du Végétal). Vous pouvez les télécharger gratuitement sur le site de la DRAAF de votre département ou sur celui de la Chambre Régionale d'Agriculture (<http://www.aquitainagri.org>; <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>; <http://www.mp.chambagri.fr>; <http://www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>).

Ce qu'il faut retenir de BSV Midi-Pyrénées N°30 du 29/07/2010

- MAÏS :**
- Pyrale:** Le vol de deuxième génération a débuté. Le pic de vol devrait se situer entre le 06 et le 08 août pour les secteurs les plus chauds et entre le 12 et le 14 août pour les secteurs les plus froids de la région.
 - Sésamie :** Le vol de deuxième génération se poursuit. Le pic de vol devrait se situer entre le 29 juillet et le 04 août suivant les secteurs.

Ce qu'il faut retenir de BSV Aquitaine N°20 du 21/07/2010**Maïs**

- **Sésamie :** les papillons de la seconde génération sont piégés depuis la fin de la semaine dernière. Pic de vol prévu en Aquitaine pour fin juillet-début août.
- **Pyrale :** observation des premiers papillons. Prévoir le lâcher des trichogrammes cette fin de semaine.
- **Pucerons :** *Rhopalosiphum padi* : le seuil de nuisibilité n'est pas atteint. Surveillez les parcelles atteignant le stade floraison.
- **Vers gris :** le vol de la seconde génération débute. Surveillez l'émergence des papillons notamment sur des maïs tardifs et certaines cultures légumières comme la carotte.
- **Heliothis :** quelques dégâts et quelques larves constatés en parcelles de maïs grain.
- **Cicadelles :** présence importante mais population sous le seuil de nuisibilité.
- **Rouille :** toujours des pustules de rouille observées en Sud-Adour, en légère évolution sur les parcelles irriguées.

Sésamie

Globalement, la pression de la première génération a été faible variant de 0% à 5 % de plantes atteintes selon les micro-régions.

Actuellement, en parcelles, la majorité des larves observées ont atteint le dernier stade larvaire (22-25 mm). La présence de chrysalides est aussi fréquemment notée.

Données de modélisation

Le tableau ci-dessous propose les dates prévisionnelles du vol de la sésamie pour la seconde génération selon les secteurs en Aquitaine. Selon le modèle NONA et si les températures moyennes restent conformes aux normales saisonnières, le pic de vol est prévu entre **le 29 juillet et le 06 août** selon la précocité des zones (voir tableau).

Vol de la SESAMIE d'après le modèle NONA
Seconde génération 2010

Zones	Emergence des papillons de la seconde génération	
	1% du vol	50% du vol
Médoc	22 juillet	06 août
Marais du Blayais	18 juillet	01 août
Hautes Landes précoces	15 juillet	29 juillet
Hautes Landes tardives	18 juillet	01 août
Sud Adour	17 juillet	31 juillet
Entre Deux Mers	18 juillet	31 juillet
Duras	16 juillet	29 juillet
Sud Lot et Garonne	16 juillet	29 juillet
Vallée de Garonne (Marmandais)	15 juillet	29 juillet
Coteaux Nord Lot et Garonne	16 juillet	29 juillet
Sud Dordogne	17 juillet	30 juillet
Nord Dordogne	19 juillet	02 août

Bulletin de santé du végétal Aquitaine - Grandes cultures N°20 - 21 juillet 2010

Situation actuelle en Aquitaine

Compte tenu des informations recueillies sur le terrain (observations et réseau de piégeage), le pic de vol devrait se situer :

- **le 29 juillet et le 06 août** pour les secteurs précoces (Sud Adour, Lot-et-Garonne, vallée de la Garonne, Chalosse).
- **le 04 et le 12 août** pour les secteurs tardifs.

Les dates données ci-dessus seront confirmées en fonction des observations réalisées dans les prochains jours.

Stratégies de lutte Pyrale et Sésamie

Interventions Sésamie

Sur seconde génération, il faut toucher le plus possible de larves baladeuses aux stades jeunes (L1 et L2). Ce stade correspond en général à 50% d'émergence des adultes. Les traitements seront efficaces sur les larves.

L'efficacité des traitements est assurée par un volume minimum de bouillie de 300 litres par hectare.

Les dates d'émergence données par le tableau sont indicatives et peuvent être retardées si les conditions climatiques sont pluvieuses ou froides.

Les traitements peuvent être réalisés avec des produits à base de pyréthrianoïdes. Les doses maximales autorisées sont réduites en périodes de floraison du maïs et de production de miellat :

consulter <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>.

Le traitement en présence d'abeilles est interdit.

Produits autorisés sur sésamie

Matière active	Concentration % ou g/l	Formulation	Produit commercial	Dose PC/ha (1)	ZNT (m)	DAR (jours)	DRE (heures)	EFFICACITE		Observations	Stockage réglementé
								1 ^{ère} gén.	2 ^{ème} gén.		
Diflubenzuron	(150 g/l)	(SC)	Dimilin Flo	0.83 l	5	ND	6			Deux application à demi-dose semblent apporter une efficacité plus régulière. Volume bouillie au minimum 300 l	Non
Alphaméthrine	(100 g/l) (15 %) (50 g/l)	(EC) (WG) (EC)	Astor Mageos MD, Clameur Fastac	0.4 l 0.27 kg 0.28 l	5 5 20	21 21 21	48 6 6				Non
Betacyfluthrine	(25 g/l)	(EC)	Cajun, Ducat	0.8 l	5	14	6				Non
Bifenthrine	(100 g/l)	(EC)	Talstar, Experid	0.2 l	5	14	24				Non
	(80 g/l)	(SC)	Talstar Flo, Bistar, Brigade	0.25 l	5	14	6				Non
Cyfluthrine	(50 g/l)	(EC)	Baythroid, Blocus, Zapa	0.8 l	5	14	24				Non
Cyperméthrine	(100 g/l)	(EC)	Aphicar, Cyperfor, Sherpa 100 EC	0.8 l	5	15	6				Non
Deltaméthrine	(15 g/l)	(EW)	Decis protech, Pearl protech, Split protech	0.833 l	20 (2)	30	6				Non
	(100 g/l)	(EC)	Decis expert, Pearl expert, Split expert	0.125 l	20 (2)	30	24				Non
Lambda-cyhalothrine	(5 %) (100 g/l)	(WG) (CS)	Karaté Xpress Karaté technologie Zéon	0.3 kg 0.15 l	5 5	60 60	48 48				Non
	(50 g/l)	(EC)	Karachoc, Kung-fu	0.3 l	5	60	24				Non
Zétacyperméthrine	(100 g/l)	(EW)	Fury 10 EW, Satel	0.375 l	20	60	48				Non

Avec le SESAMOR, matériel spécifique de broyage des tiges et de dessouchage des collets, on obtient une réduction des populations hivernales de sésamie et de pyrale.

(1) Les doses maximales autorisées sont réduites en périodes de floraison du maïs et de production de miellat : consulter <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>. Le traitement en présence d'abeilles est interdit.

(2) ZNT de 5 mètres pendant les mois de juillet et août.

(3) Efficacité à confirmer à ces nouvelles doses d'homologation.

Interventions Pyrale

Lutte à base de Trichogrammes

Nous sommes sur la fin de la période de pose idéale de trichogrammes. La lutte à base de trichogramme peut être utile et adaptée si le risque sésamie est faible.

Lutte conventionnelle

Dans ce cas, l'objectif est de toucher un maximum de larves. L'efficacité est fonction du positionnement du traitement.

Il faut toucher les larves de pyrales au stade jeune baladeur (L1 et L2). Ce stade est atteint au pic de vol

Produits autorisés sur pyrale

Matière active	Concentration % ou g/l	Formulation	Produit commercial	Risque de pullulation de pucerons	Dose PC/ha (1)	ZNT (m)	DAR (jours)	DRE (heures)	EFFICACITE	Stockage réglementé
PRODUITS BIOLOGIQUES										
DIFFUSEURS	Trichogrammes (Trichogramma brassicae)		Nombreux		Selon produit	-	-	-	(2)	Non
PRODUITS CHIMIQUES										
GRANULES	Cyperméthrine	(0.2 %)	(GR)	Sherpa 2GC	25 kg	5	ND	6		Non
LIQUIDES	Alphaméthrine	(100 g/l) (15 %) (50 g/l)	(EC) (WG) (EC)	Astor Mageos MD, Clameur Fastac	0.3 l 0.2 kg 0.6 l	5 5 20	21 21 21	48 6 6		Non
	Betacyfluthrine	(25 g/l)	(EC)	Cajun, Ducat	0.8 l	5	14	6		Non
	Bifenthrine	(100 g/l) (80 g/l)	(EC) (SC)	Talstar, Experid Talstar Flo, Bistar, Brigade	0.2 l 0.25 l	5 5	14 14	24 6		Non
	Cyfluthrine	(50 g/l)	(EC)	Baythroid, Blocus, Zapa	0.8 l	5	14	24		Non
	Cyperméthrine	(100 g/l)	(EC)	Aphicar, Cyperfor, Sherpa 100 EC	0.75 l	5	15	6		Non
	Deltaméthrine	(15 g/l) (100 g/l)	(EW) (EC)	Decis protech, Pearl protech, Split protech Decis expert, Pearl expert, Split expert	0.833 l 0.125 l	20 (3) 20 (3)	30 30	6 24	*	Non
	Lambda-cyhalothrine	(5 %) (100 g/l)	(WG) (CS)	Karaté Xpress Karaté technologie Zéon	0.4 kg 0.2 l	5 5	60 60	48 48		Non
		(50 g/l)	(EC)	Karachoc, Kung-fu	0.4 l	5	60	24		Non
	Zétacyperméthrine	(100 g/l)	(EW)	Fury 10 EW, Satel	0.375 l	20	60	48		Non

(1) Les doses maximales autorisées sont réduites en périodes de floraison du maïs et de production de miellat : consulter <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>. Le traitement en présence d'abeilles est interdit.

(2) Bonne protection en conditions d'infestation limitée. Efficacité moyenne en conditions d'infestation plus élevée.

(3) ZNT de 5 mètres pendant les mois de juillet et août.

* Efficacité à confirmer à ces nouvelles doses d'homologation.

Légende : Bon Moyen Moyen à faible

En Aquitaine :

Pour les secteurs précoces il faudra positionner les traitements en milieu et fin de semaine prochaine
Pour les secteurs tardifs à partir du 9-10 août.

En Midi-Pyrénées

Pour les secteurs précoces et chauds à partir du 6 au 8 août
Pour les secteurs tardifs froids à partir du 12 au 14 août.